

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS
SÉANCE DU 18 JUILLET 2018 À 18 HEURES 30

N° DEL2018_120 : PROJET ANRU "CANTEPAU DEMAIN"
MODALITÉS DE CONCERTATION

L'an deux mille dix huit, le dix huit juillet

Le conseil de la communauté d'agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mercredi 18 juillet 2018 à 18 heures 30 en séance publique, sur convocation de madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, présidente de la communauté d'agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL

Secrétaire : Madame Geneviève PEREZ

Membres présents votants : Mesdames, messieurs,
Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Dominique SANCHEZ, Odile LACAZE, Robert GAUTHIER, Muriel ROQUES-ETIENNE, Sarah LAURENS, Michel FRANQUES, Gisèle DEDIEU, Bruno LAILHEUGUE, Sylvie BASCOUL-VIALARD, Jean-Michel BOUAT, Geneviève PEREZ, Steve JACKSON, Michèle BARRAU-SARTRES, Enrico SPATARO, Frédéric CABROLIER, Pierre DOAT, Eric GUILLAUMIN, Delphine DESHAIES-GALINIE, Christian CHAMAYOU, Gérard POUJADE, Francis SALABERT, Claude JULIEN, Anne-Marie ROSÉ, Thierry MALLÉ, Thierry DUFOUR, Hélène MALAQUIN, Michel TREBOSC, Jean-Paul RAYNAUD, Michel MARTY, Marie-Louise AT, Pascal PRAGNERE, Laurence PUJOL, Nathalie PELLEGRINI

Membres présents non votants :
Madame Agnès BRU, Messieurs, Rino GATEFIN, Philippe GRANIER

Membres excusés : Mesdames, messieurs,
Philippe BONNECARRERE (pouvoir à Muriel ROQUES-ETIENNE), Emmanuelle PIERRY (pouvoir à Francis SALABERT), Dominique MAS (pouvoir à Pascal PRAGNERE), Naïma MARENGO (pouvoir à Michel FRANQUES), Patrick BETEILLE (pouvoir à Laurence PUJOL), Najat DELPEYRAT (pouvoir à Pierre DOAT), Jacques ROYER (pouvoir à Thierry DUFOUR), Blandine THUEL (pouvoir à Robert GAUTHIER), Céline TAFELSKI (pouvoir à Jean-Paul RAYNAUD), Jean-François ROCHEDREUX (pouvoir à Sarah LAURENS), Bruno CRUSEL (pouvoir à Sylvie BASCOUL-VIALARD), Joëlle VILLENEUVE (pouvoir à Michel MARTY), Louis BARRET (pouvoir à Geneviève PEREZ)

Votants : 47

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MERCREDI 18 JUILLET 2018

N° DEL2018_120 : PROJET ANRU "CANTEPAU DEMAIN" **MODALITÉS DE CONCERTATION**

Pilote : Urbanisme

Madame Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, rapporteur,

Le quartier de Cantepau a été retenu par l'Agence Nationale de Rénovation Urbaine (ANRU) comme quartier prioritaire d'intérêt régional au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain (NPNRU).

L'ANRU intervient selon une démarche de contractualisation comprenant deux étapes :

- un protocole de préfiguration fixant avec les différents partenaires un programme d'études préalables à la définition du projet urbain global,
- une convention pluriannuelle de mise en œuvre du programme d'ensemble décliné en actions et opérations et permettant de faire évoluer durablement le quartier.

Le protocole de préfiguration a été signé en date du 31 août 2016, permettant ainsi la réalisation du programme d'études qui s'achèvera d'ici l'automne 2018.

Ce programme d'études a permis de définir un projet de renouvellement urbain, avec une intervention souhaitée sur de multiples volets du quartier : l'habitat, les espaces publics, les équipements publics, et plus généralement son fonctionnement et son ouverture sur le reste du territoire.

Bien que nécessitant encore des ajustements, suite aux dernières modifications du règlement général de l'ANRU et aux retours du comité d'engagement qui s'est tenu à Paris le 23 avril dernier, le projet prend forme et doit maintenant être partagé avec les habitants, les acteurs du quartier, et l'ensemble des Albigeois.

L'article L 103-2 du code de l'Urbanisme stipule que les projets de renouvellement urbain doivent faire l'objet d'une concertation associant pendant toute la durée du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées.

Les modalités de la concertation doivent être définies par le conseil communautaire.

Diverses actions ont déjà eu lieu ou sont en cours pour associer les habitants à l'élaboration du projet, telles que les ateliers Fablab proposés à un groupe de jeunes du quartier, des réunions participatives sur l'aménagement transitoire du square Augereau, ou encore des ateliers pour la restitution des diagnostics.

Des mesures plus traditionnelles doivent cependant venir compléter ces dispositifs plus ponctuels, afin de permettre le recueil des avis et la diffusion de l'information sur le projet.

Il est ainsi proposé :

- la mise en place de permanences du chef de projet ANRU à raison d'une demie journée par mois sur la Maison de quartier ;
- la mise en place d'un registre de concertation du public à l'accueil de la Maison de quartier et de la MSAP ;
- la présentation du projet via la Maison des Initiatives qui pourra être implantée en différents sites sur le quartier.

Je vous propose d'approuver ces dispositions de concertation.

Le conseil de communauté d'agglomération de l'Albigeois,

VU le code général des collectivités territoriales,

VU le code de l'urbanisme et notamment son article L 103.2,

VU la délibération N° 2 – 46 /2016 du 7 avril 2016 approuvant le protocole de préfiguration

VU la délibération N°2017 – 232 du 12 décembre 2017 approuvant l'avenant au protocole de préfiguration

VU l'avis favorable du bureau en date du 19 juin 2018,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

APPROUVE les modalités de concertation telles que définies ci-dessous :

Outre les diverses actions qui ont déjà eu lieu ou sont en cours pour associer les habitants à l'élaboration du projet, telles que les ateliers Fablab proposés à un groupe de jeunes du quartier, des réunions participatives sur l'aménagement transitoire du square Augereau, ou encore des ateliers pour la restitution des diagnostics, les modalités suivantes sont arrêtées :

- la mise en place de permanences du chef de projet ANRU à raison d'une demie journée par mois sur la Maison de quartier ;
- la mise en place d'un registre de concertation du public à l'accueil de la Maison de quartier et de la MSAP ;
- la présentation du projet via la Maison des Initiatives qui pourra être implantée en différents sites sur le quartier.

AUTORISE madame la présidente ou son représentant à signer l'ensemble des documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération,

AUTORISE madame la présidente à proposer de nouvelles modalités de concertation si elles s'avéraient nécessaires.

Pour extrait conforme,
Fait le 18 juillet 2018,

La présidente,

Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL